

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 décembre 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques*
et greffier

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour

63. Modification contractuelle – Civilpro

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2019-499 **Dépôt extrait du registre de déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou avantages des employés municipaux – année 2019**

Considérant les dispositions du règlement 780 et de la *loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. e-15.1.0.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De constater le dépôt de l'extrait 2019 du registre de déclaration de réception de dons, marques d'hospitalité ou avantage des employés municipaux de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2019-500 **Dépôt extrait du registre de déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou avantages des élus municipaux – année 2019**

Considérant les dispositions du règlement 869 et de la *loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. e-15.1.0.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De constater le dépôt de l'extrait 2019 du registre de déclaration de réception de dons, marques d'hospitalité ou avantage des élus municipaux de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2019-501 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Objectif de la modification du règlement de plan d'urbanisme 706-13
- Changement du service de la dette au taux varié
- Terrain visé pour le nouveau centre multifonctionnel
- Nature des usages possibles dans les zones P
- Objectif des modifications apportées par le règlement 709-6
- Modification apportée par le règlement 884-2
- Façon de porter sa candidature pour le comité consultatif d'urbanisme
- Règlements de taxation annuelle
- Détails des travaux à réaliser sur le chemin du Petit-Bois
- Détails des travaux qui seront réalisés sur le boulevard de la Marine

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2019-502

**Approbation procès-verbal
Séance générale 4 novembre 2019**

IL est proposé madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 novembre 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-503

Approbation des comptes – Novembre 2019

IL est proposé monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'octobre 2019 :

Fonds d'administration :	5 244 123.82 \$
Paiement par chèques et dépôt direct portant les numéros 35246 à 35661, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques.	

Les chèques portant les numéros 35246 et 35431 ont été annulés au cours du mois de novembre pour un montant de 1 485 318.49 \$

Fonds des dépenses en immobilisation :
Chèques numéros 3133 à 3168

1 724 578.60 \$

Certificat du trésorier numéro 3310

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2019-48 Règlement 706-13 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Habitation » à même l'affectation « Institutionnelle et administrative » dans le secteur du boulevard René-Gaultier à proximité de la rue de l'Aqueduc

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-13 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Habitation » à même l'affectation « Institutionnelle et administrative » dans le secteur du boulevard René-Gaultier à proximité de la rue de l'Aqueduc.

2019-504 Adoption – Projet de règlement 706-13 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Habitation » à même l'affectation « Institutionnelle et administrative » dans le secteur du boulevard René-Gaultier à proximité de la rue de l'Aqueduc

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-13 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Habitation » à même l'affectation « Institutionnelle et administrative » dans le secteur du boulevard René-Gaultier à proximité de la rue de l'Aqueduc.

ADOPTÉE.

A-2019-49 Règlement 707-123 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-413 à même la zone P-414 et réviser la liste des usages autorisés du groupe communautaire dans la zone P-414

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-123 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-413 à même la zone P-414 et réviser la liste des usages autorisés du groupe communautaire dans la zone P-414.

2019-505 Adoption – Premier projet de règlement 707-123 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-413 à même la zone P-414 et réviser la liste des usages autorisés du groupe communautaire dans la zone P-414

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-123 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-413 à même la zone P-414 et réviser la liste des usages autorisés du groupe communautaire dans la zone P-414 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2019-50 Règlement 534-78 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues du Trécarré et Labarre, modifier une interdiction sur la rue Sainte-Anne et préciser la limite de vitesse sur la rue de la Petite-Prairie

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-78 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues du Trécarré et Labarre, modifier une interdiction sur la rue Sainte-Anne et préciser la limite de vitesse sur la rue de la Petite-Prairie.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-51 Règlement 912 décrétant l'imposition des taxes foncières, des compensations pour les services, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour les vidanges de fosses septiques, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2020

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 912 décrétant l'imposition des taxes foncières, des compensations pour les services, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour les vidanges de fosses septiques, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2020.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-52 Règlement 913 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2020

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 913 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2020.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-53 Règlement 914 modifiant divers règlements d'emprunts afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 914 modifiant divers règlements d'emprunts afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-54 Règlement 915 modifiant divers règlements d'emprunts afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 915 modifiant divers règlements d'emprunts afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-55 Règlement 694-1 modifiant le règlement 694 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 694-1 modifiant le règlement 694 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-56 Règlement 695-1 modifiant le règlement 695 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 695-1 modifiant le règlement 695 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-57 Règlement 862-1 modifiant le règlement 862 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 862-1 modifiant le règlement 862 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2019-506 Adoption – Second projet de règlement 707-120 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-464 à même les zones C-434 et H-465 et réviser la liste des usages autorisés dans la zone C-434

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-120 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-464 à même les zones C-434 et H-465 et réviser la liste des usages autorisés dans la zone C-434 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2019-507 Adoption – Règlement 706-12 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle modérée », dans le secteur compris entre la rue Riendeau, la montée de Picardie et la route 132, par une affectation « habitation » et une affectation « commerciale »

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol

« industrielle modérée », dans le secteur compris entre la rue Riendeau, la montée de Picardie et la route 132, par une affectation « habitation » et une affectation « commerciale ».

ADOPTÉE.

2019-508 Adoption – Règlement 709-8 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de prévoir la possibilité d'une solution de rechange à certains articles dudit règlement et afin d'ajouter une référence au règlement régional concernant l'écoulement des eaux

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 709-8 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de prévoir la possibilité d'une solution de rechange à certains articles dudit règlement et afin d'ajouter une référence au règlement régional concernant l'écoulement des eaux.

ADOPTÉE.

2019-509 Adoption – Règlement 848-2 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de remplacer le secteur « Commercial lourd » compris entre la rue Riendeau, la montée de Picardie et la route 132, par un secteur « Mixte » et apporter une correction à l'annexe B relative à la liste des bâtiments faisant partie de l'inventaire patrimonial

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 848-2 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de remplacer le secteur « Commercial lourd » compris entre la rue Riendeau, la montée de Picardie et la route 132, par un secteur « Mixte » et apporter une correction à l'annexe B relative à la liste des bâtiments faisant partie de l'inventaire patrimonial.

ADOPTÉE.

2019-510 Adoption – Règlement 707-121 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier certaines dispositions à la zone C-455 relatives à la réduction de la marge avant, la réduction du ratio de cases de stationnement, à corriger la superficie maximale d'un bâtiment principal et à inclure la zone C-455 à la liste des zones assujetties aux projets intégrés

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-121 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier certaines dispositions à la zone C-455 relatives à la réduction de la marge avant, la réduction du ratio de cases de stationnement, à corriger la superficie maximale d'un bâtiment principal et à inclure la zone C-455 à la liste des zones assujetties aux projets intégrés.

ADOPTÉE.

2019-511 Adoption – Règlement 707-122 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage de fleuriste comme usage accessoire à un usage aréna dans la zone I-221

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-122 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage de fleuriste comme usage accessoire à un usage aréna dans la zone I-221.

ADOPTÉE.

2019-512 Adoption – Règlement 879-1 modifiant le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal afin de clarifier ses sources de financement

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 879-1 modifiant le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal afin de clarifier ses sources de financement.

ADOPTÉE.

2019-513 Adoption – Règlement 880-1 modifiant le règlement 880 relatif à la création d'une réserve financière pour les fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de Varennes afin de clarifier ses sources de financement

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 880-1 modifiant le règlement 880 relatif à la création d'une réserve financière pour les fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de Varennes afin de clarifier ses sources de financement.

ADOPTÉE.

2019-514 Adoption – Règlement 884-2 modifiant le règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire afin de modifier l'affectation du produit de toute revente

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 884-2 modifiant le règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire afin de modifier l'affectation du produit de toute revente.

ADOPTÉE.

2019-515 Adoption – Règlement 904 décrétant des travaux sur le réseau d'assainissement des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 904 décrétant des travaux sur le réseau d'assainissement des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-516 Adoption – Règlement 906 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 2 050 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 906 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 2 050 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-517 Adoption – Règlement 907 décrétant des travaux de réaménagement d’une portion du chemin du Petit-Bois et la construction d’un terminus léger sur la route 132 et décrétant à cette fin une dépense de 1 525 000 \$ et un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 907 décrétant des travaux de réaménagement d’une portion du chemin du Petit-Bois et la construction d’un terminus léger sur la route 132 et décrétant à cette fin une dépense de 1 525 000 \$ et un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-518 Adoption – Règlement 908 décrétant des travaux de construction d’une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l’Aqueduc et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 908 décrétant des travaux de construction d’une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l’Aqueduc et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-519 Adoption – Règlement 910 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin de la Côte-Bissonnette et la construction d'un rond-point en impasse et décrétant à cette fin une dépense de 270 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 910 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin de la Côte-Bissonnette et la construction d'un rond-point en impasse et décrétant à cette fin une dépense de 270 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-520 Adoption – Règlement 911 décrétant des travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 941 500 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 911 décrétant des travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 941 500 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2019-521 Règlement numéro 903
Acquisition d'immeubles boul. Lionel-Boulet
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 903 décrétant l'acquisition d'immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 500 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 500 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; sur une question de monsieur Marcel Leduc, monsieur le maire Martin Damphousse précise la localisation de l'antenne. Sur une question de madame Martine Morin, Monsieur le maire Martin Damphousse précise que la Ville n'est pas informée quant à la technologie qui sera installée dans l'antenne (3G,4G, 5G) et n'a aucun pouvoir en la matière. Sur une question de monsieur Régent Boucher, le directeur général précise que les revenus d'une telle antenne pour la municipalité sont minimaux.

2019-522

**Demande d'usage conditionnel no 2019-134
Installation d'un bâti d'antenne de télécommunication
1800, boul. Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin d'installer un bâti d'antenne de télécommunication sis au 1800, boul. Lionel-Boulet (zone I-223);

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 novembre 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019 11-122 du 6 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2019-134 afin de permettre l'installation d'une antenne de télécommunication sise au 1800, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de Martin Gascon, arpenteur-géomètre, dossier 1905-63, minute 16 569 en date du 11 juillet 2019 et de la compagnie B.U.T. dossier « projet Telus » en date du 27 février 2013.

Le bâtiment, sis au 1800, boul. Lionel-Boulet, porte les numéros de lot 1122, 273-1, P-273, 274-1, 274-A-2, 275-2 et P-275 au cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-223.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après; aucune intervention.

**2019-523 Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-140
Installation d'une tour de télécommunication
1800, boul. Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin d'installer un bâti d'antenne de télécommunication ainsi qu'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-11-121 du 6 novembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 novembre 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2019-140, afin de permettre l'installation d'un bâti d'antenne de télécommunication ainsi qu'un bâtiment accessoire à une antenne de télécommunication.

Le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de Martin Gascon, arpenteur-géomètre, dossier 1905-63, minute 16 569 en date du 11 juillet 2019 et de la compagnie B.U.T. dossier « projet Telus » en date du 27 février 2013.

Le bâtiment est sis au 1800, boul. Lionel-Boulet, sur les lots 1122, 273-1, P-273, 274-1, 274-A-2, 275-2 et P-275 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-223.

ADOPTÉE.

**2019-524 Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-129
Installation de deux enseignes de type « menu »
321, boul. de la Marine**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin d'installer deux enseignes de type « menu » pour desservir un service à l'auto;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-11-120 du 6 novembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 novembre 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2019-129, afin de permettre l'installation de deux

enseignes de type « menu ».

Le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de Pride Signs, dossier « Mc Donald, 321, boul. de la Marine », en date du 16 août 2019.

Le bâtiment est sis au 321, boul. de la Marine, sur le lot 284-63 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-502.

ADOPTÉE.

**2019-525 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-114
Installation d'enseignes détachées
321, boul. de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-11-119 du 6 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-114, afin de permettre l'installation de nouvelles enseignes pour desservir le service à l'auto, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de la compagnie Pride Sings, dossier « McDonald, 321 Boul. de la Marine » en date du 16 août 2019.

L'enseigne est sise au 321, boul. de la Marine sur le lot 284 63 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone C-502.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-526 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-080
Construction d'un bâtiment principal
63-65, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-11-114 du 6 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-080, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal sis au 63 à 65, rue D'Youville, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Plan Design, dossier « Triplex rue D'Youville, version 2 » en date du 7 octobre 2019.

Le bâtiment principal est sis au 63-65, rue D'Youville, sur les lots P-77A et P-78 du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-634.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois

de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-527 Adoption premier projet – PPCMOI 2019-138
Permettre un usage trifamilial
63-65, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un triplex sis au 63-65, rue d'Youville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-11-113 du 6 novembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 63-65, rue d'Youville afin d'aménager une habitation trifamiliale alors que le règlement de zonage numéro 707 prévoit que seules les habitations unifamiliales et bifamiliales sont autorisées dans la zone (grille des usages et normes H-634).

ADOPTÉE.

**2019-528 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-133
Transformation du bâtiment principal
105, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive conditionnelle du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-11-115 du 6 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-133, afin de permettre les transformations du bâtiment principal, sis au 105, rue D'Youville, le tout, tel que réalisées en date du 22 octobre 2019. Cette autorisation est conditionnelle à ce que les garde-corps soient peints d'une couleur s'harmonisant avec le revêtement actuel du bâtiment (blanc).

Le bâtiment principal est sis au 105, rue D'Youville, sur le lot 76-9 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-634.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-529 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-132
Transformation du bâtiment principal
60, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-11-116 du 6 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-132, afin de permettre les transformations du bâtiment principal, sis au 60, rue Sainte-Anne, le tout, tel qu'illustré sur les plans de Caroline Bousquet, architecte, dossier 019789 en date du 30 octobre 2019.

Le bâtiment principal est sis au 60, rue Sainte-Anne sur les lots P-38 et 39 au cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-530 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-131
Transformation du bâtiment principal
174 à 178, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-11-117 du 6 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-131, afin de permettre les transformations du bâtiment principal, sis au 174 à 178, rue Sainte-Anne, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 21 octobre 2019.

Le bâtiment principal est sis au 174 à 178, rue Sainte-Anne sur le lot P-21 au cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-531 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-135
Modification d'une enseigne murale
2276, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-11-118 du 6 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-135 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de Solumedia, dossier « Voyages et croisières Varennes », en date du 22 octobre 2019.

Les enseignes sont sises au 2276, route Marie-Victorin sur le lot 6 003 595 du cadastre du Québec dans la zone C-612.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-532 Location de deux (2) niveleuses pour la saison hivernale 2018-2019 avec option de reconduction pour une saison supplémentaire

Attendu la résolution 2018-332 octroyant le contrat de location de deux niveleuses pour la saison hivernale 2018-2019 à la compagnie Nortrax Québec inc.;

Attendu que le contrat prévoit une option de renouvellement pour la saison 2019-2020;

Attendu que Brandt Tractor LTD a racheté certains actifs de Nortrax Québec inc., dont le contrat de location conclu avec la ville de Varennes;

Attendu que Brandt Tractor LTD s'engage à respecter toutes les conditions énoncées à la soumission du 17 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'année supplémentaire 2019-2020 à la compagnie Brandt Tractor LTD pour un montant de 94 354.38 \$ taxes incluses, conformément aux conditions de l'offre du 17 juillet 2018.

Certificat du trésorier numéro 3314

ADOPTÉE.

2019-533 Relampage de lampadaires dans différents parcs

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de sept (7) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que quatre (4) de ces sept (7) fournisseurs ont soumis des prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie

Simoneau
APPUYÉ monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise ayant présenté l'offre la plus basse soit Électricité Michel Langlois pour un montant de 88 786,57 \$ taxes incluses.

Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt 900 relatif à la conversion du réseau d'éclairage.

Certificat du trésorier numéro 3312

ADOPTÉE.

2019-534 Achat d'une petite camionnette Nissan Frontier

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 26 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Rive-Sud Nissan pour l'achat d'une petite camionnette Nissan Frontier King Cab 4.0 SV pour un montant de 34 795,98 \$ taxes incluses conformément à l'offre du 16 octobre 2019.

Certificat du trésorier numéro 3313

ADOPTÉE.

**2019-535 Modification contractuelle – Le Groupe Conseil Génipur inc.
Services professionnels d'ingénierie conduite de refoulement au parc de la
Commune**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle 9 801.62 \$ taxes incluses, au contrat de l'entreprise Groupe Conseil Génipur inc. pour les travaux de réfection de la conduite de refoulement au poste de pompage de la Commune.

Certificat du trésorier numéro 3308

ADOPTÉE.

2019-536 Fourniture de vêtements pour les pompiers

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que seulement un (1) des trois (3) fournisseurs a soumis des prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de fourniture de vêtements pour les pompiers à M&L Lévesque pour un montant de 24 644.89 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3309

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-537 Signature d'une lettre d'entente entre « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Varennes Services aux sinistrés

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal la Ville de Varennes entérine les termes d'une lettre d'entente ayant pour objet d'établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre, pour une période de 3 ans, soit de 2019 à 2022 inclusivement;

De nommer, comme représentante de la Ville, Madame Caroline Gagnon, conseillère à la direction générale et au bureau de gestion de projet de la Ville, tel que le stipule l'article 11 de ladite entente;

Que monsieur le maire Martin Damphousse et Madame Caroline Gagnon, conseillère à la direction générale et au bureau de gestion de projet de la Ville, soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville de Varennes.

Certificat du trésorier numéro 3315

ADOPTÉE.

2019-538 Virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – 2020

CONSIDÉRANT qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la conseillère en gestion financière en date du 19 novembre 2019 et annexé à la présente comme si au long récit.

ADOPTÉE.

**2019-539 Versement à la réserve financière
Assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser à ladite réserve financière un montant estimé à 57 054 \$, pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE.

**2019-540 Versement à la réserve financière
Voirie et reconstruction des rues**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie, ne pouvant être utilisée que pour défrayer des dépenses associées à la reconstruction des rues sur le territoire, et ce pour la portion fondation, surface, trottoirs ou bordures, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008;

CONSIDÉRANT que cette réserve financière a été modifiée par la résolution 2010-422 du 6 décembre 2010 pour y ajouter les dépenses associées aux passages piétonniers, pistes cyclables et îlots centraux des rues, routes et chemins;

CONSIDÉRANT que cette réserve a été modifiée de nouveau par la résolution 2013-237 du 3 juin 2013 pour y ajouter les dépenses d'études de laboratoires nécessaires à l'élaboration des composantes des structures de chaussée, l'éclairage public, la signalisation et la marquage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER à ladite réserve financière un montant estimé à 840 590 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE.

2019-541 Appropriation de la réserve financière dons philanthropiques – Paiement capital et intérêts 2019
Bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultants d'une campagne philanthropique visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique, diminuer tout emprunt servant au paiement du service de dette se rapportant à celle-ci par l'adoption du règlement 761;

CONSIDÉRANT que la Ville désire payer le capital et les intérêts de l'année 2019 du règlement 746, contractée le 13 juin 2017 et concernant la construction d'une bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER de ladite réserve financière un montant de 370 552 \$, représentant en capital et en intérêts du règlement 746 pour l'année 2019.

ADOPTÉE.

2019-542 Appropriation au Fonds des carrières et sablières

CONSIDÉRANT qu'il existe un Fonds des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT le règlement 739 décrétant des travaux de décohéssionnement sur le chemin de la Butte-aux-Renards;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER au Fonds des carrières et sablières un montant de 115 390 \$ pour l'année 2019 représentant les dépenses en capital et intérêts pour le règlement 739 ainsi que les frais de la MRC pour la gestion des carrières et sablières. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE.

2019-543 Appropriation de la réserve financière
Eau potable et réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du

12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approprier de ladite réserve financière un montant estimé à 79 413 \$, pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE.

2019-544 Transferts budgétaires pour novembre 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 5 524 040 \$ pour novembre 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 19 novembre 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2019-545 Comité consultatif d'urbanisme
Renouvellement des membres**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 20 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le comité doit procéder au renouvellement de trois (3) de ses membres;

CONSIDÉRANT que deux (2) de ceux-ci ont manifesté leur intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient nommées à titre de membres messieurs Christian Lavallée au siège numéro 3 et Axel Fournier au siège numéro 5 pour une durée de deux (2) ans.

ADOPTÉE.

**2019-546 Demande de subvention
Autopartage d'une camionnette électrique**

ATTENDU QU'à lui seul, le transport routier au Québec a rejeté 27 Mt éq. CO² dans l'atmosphère en 2016, soit 80,1 % des émissions provenant des transports;

ATTENDU QUE l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre démontre que les GES émis par les camions légers ont connu une hausse de 125 % entre 1990 et 2016, causée par l'accroissement du nombre de camions légers sur les routes du Québec, qui a été de 234 % durant la même période;

ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES;

ATTENDU QUE le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec a pour cible d'augmenter le nombre de véhicules électriques et hydrides rechargeables à 100 000 et qu'ils puissent contribuer jusqu'à hauteur de six pour cent de la cible de réduction des GES en 2020;

Politiques et engagements de la Ville de Varennes

ATTENDU QUE la Ville Varennes réalise le Projet d'électrification des camions et des transports spécialisés municipaux (PéCTS) – Volet Étude (MCIP 15653);

ATTENDU QUE la Ville de Varennes participé au Projet pilote SAUVÉR - SSé, (MCIP 15991);

ATTENDU QUE la Ville de Varennes planifie de franchir les 5 étapes du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE la proposition de YHC Environnement de réaliser le Projet SÉiTe avec camionnette électrique vise à développer des services écologiques intelligents en optimisant l'électrification des équipements de transport et le développement durable des communautés avec l'utilisation de machines outils électriques et permettant :

- d'intégrer des outils de transport écologique pour utiliser, optimiser et coordonner différents services de transport verts choisis par les municipalités participantes;
- d'acquérir des camionnettes électriques permettant d'offrir des équipements en autopartage avec les outils et services SAUVÉR pour la communauté;
- d'implanter des infrastructures nécessaires conçues pour évoluer afin d'optimiser l'utilisation des services écologiques et l'électrification des transports;
- de créer par le HUB-Écoservices un lieu, un carrefour conçu pour évoluer et pensé pour offrir à la communauté une infrastructure de services de prêts d'équipements nécessaires pour améliorer la gestion environnementale et la réduction des GES dans les communautés.

ATTENDU QUE la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la municipalité en tenant compte de ses choix, est estimée à 144 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 57 000 \$ pour sa participation au Projet SÉiTe avec camionnette électrique.

QUE la municipalité participante s'engage à rembourser une pénalité de 6 000 \$, si cette dernière se désiste du projet avant la réalisation de ce dernier et dans la mesure où le projet est accepté et subventionné par la FCM. Cette

clause a pour but de protéger les municipalités participantes dans le cas où une administration municipale se retire à la dernière minute et qu'en conséquence, les coûts fixes augmentent pour les autres municipalités.

ADOPTÉE.

2019-547 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur **AIG** sous le numéro 530-86-648 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 248 741.00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 16 922 \$ représentant 6.80 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur **AIG** pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 194 078.61 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une

réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE.

**2019-548 Demande de subvention – Caserne incendie
Agrandissement et mise aux normes**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT que la Ville assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général, ou en son absence Me Lyne Savaria, directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document relatif à la demande d'agrandissement et la mise aux normes de la caserne incendie.

ADOPTÉE.

2019-549 Approbation calendrier séances ordinaires 2020

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes décrète la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 comme suit :

Lundi 13 janvier
Lundi 3 février
Lundi 9 mars
Lundi 6 avril
Lundi 4 mai
Lundi 1^{er} juin
Lundi 6 juillet
Lundi 17 août
Lundi 14 septembre
Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre
Lundi 7 décembre

Que les séances se tiennent à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique.

ADOPTÉE.

2019-550

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2019-12 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 27 novembre 2019.

ADOPTÉE.

2019-551

Modification contractuelle – Civilpro

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une

somme additionnelle 8 479.41 \$ taxes incluses, au contrat de l'entreprise Civilpro, pour la démolition du 3450, chemin de la Baronnie.

Certificat du trésorier numéro 3311

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Dépôt d'un mémoire relatif à la protection des berges du fleuve Saint-Laurent (**Dépôt numéro 1**)
- Étude de circulation sur la rue Jules-Phaneuf
- Circulation forte sur la rue Jules-Phaneuf et stationnement incitatif déjà plein
- Absence de projet d'élargissement du chemin du Petit-Bois
- Demande d'abandon du projet TOD phase III
- Date de signature de l'addenda à la promesse de vente pour le projet TOD
- Justification de l'addenda à la promesse de vente et mécontentement des citoyens
- Diminution de la pénalité pour construction tardive à la promesse de vente
- Diminution potentielle du prix de vente pour remblai
- Justification du nouveau prix de vente négocié
- Moment de la vente pour la phase III du projet TOD
- Demande de publication sur Internet des projets de règlements déposés pour adoption à l'avance
- Motifs du refus de la proposition citoyenne de la phase III modifiée du projet TOD
- Date estimative du début de construction de la phase III du projet TOD
- Évaluation de la pénalité éventuelle pour l'annulation de la phase III
- État d'avancement de la servitude de protection perpétuelle du parc Saint-Charles
- Nombre d'unités de logements planifiés sur le développement résidentiel du site de Civilpro
- Nombre total d'unités dans le projet TOD
- Nombre total d'unités sur le site de Civilpro
- Croissance de la population VS croissance du nombre de logements
- Lieu de dépôt des matières recyclables collectées suite à la fermeture du site de tri de Saint-Hubert
- Demande de publication des avis publics dans les journaux
- Demande de prise en compte de la qualité de vie et de la sécurité des citoyens en matière de développement
- Demande d'implantation de mesures de sécurité routière sur le territoire
- Information du CMMI de l'AIV pour la fermeture du chemin de la Côte-Bissonnette
- État déplorable du centre d'achat et difficulté de trouver certains commerces dans l'offre locale
- Déplacement problématique des personnes âgées vers les commerces à l'extérieur
- Proposition d'acquisition du centre d'achat

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 13.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA